

Mobilisation et Consultation régionales sur le Plan Nature 2030

Estrie

RAPPORT

Consultation régionale sur le Plan Nature 2030

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

15 NOVEMBRE 2023

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

165, rue Moore, bureau 200

Sherbrooke (QC) J1H 1B8

Tél. : 819-821-4357

www.environnementestrie.ca



TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE	4
1.1	QUELQUES CONSIDÉRATIONS ESTRIENNES	5
1.2	UNE RÉGION DÉJÀ PARMI LES MENEUSES EN MATIÈRE DE CONSERVATION	6
2.	OBJECTIFS DE LA CONSULTATION	7
3.	LES PARTICIPANTS	8
4.	LE SONDAGE PRÉCONSULTATION	8
4.1	OBJECTIFS DE LA PRÉCONSULTATION	8
4.2	RÉSUMÉ DES RÉPONSES EXPRIMÉES EN PRÉCONSULTATION	9
4.2.1	<i>Les axes prioritaires</i>	9
4.2.2	<i>Les cibles prioritaires</i>	9
4.2.3	<i>Le soutien attendu de la part du gouvernement du Québec.....</i>	9
	<i>Les formes de soutien ayant été le plus souvent nommées :</i>	9
4.2.4	<i>Les principales préoccupations vis-à-vis la mise en œuvre du Plan Nature 2030</i>	10
4.2.5	<i>Les personnes qui devraient, selon les participants, être invitées à la construction du Plan Nature 2030 :</i>	11
5.	CONSULTATION EN PERSONNE	11
5.1	PROGRAMME DE LA JOURNÉE.....	13
5.2	LES QUESTIONS POSÉES PAR ATELIER	14
6.	LES PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	20
6.1.	LES FREINS ET LES OBSTACLES À L'ATTEINTE DES CIBLES.....	20
6.2	DES INITIATIVES EXISTANTES ET DES POINTS D'APPUI POUR LE PLAN NATURE 2030.....	21
6.3	CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE	23
7.	LES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION.....	25
8.	CONCLUSION	26

1. Mise en contexte

En décembre dernier se déroulait la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15). Axée sur « la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité partout dans le monde », elle a mené à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Celui-ci a pour objectif de stopper et d'inverser la perte de nature partout dans le monde, en établissant 23 cibles à atteindre d'ici 2030, dont : La conservation de 30 % des zones terrestres et des mers ; la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés ; la réduction de moitié de l'introduction d'espèces envahissantes ; la réduction des subventions préjudiciables à hauteur de 500 milliards USD par an.

Afin de répondre aux engagements pris lors de la COP15, et d'atteindre les cibles du Cadre mondial de la biodiversité, le gouvernement du Québec est en train de travailler à l'élaboration du Plan Nature 2030. Ce plan mettra en œuvre des actions en matière de conservation des milieux naturels, d'utilisation durable et d'intégration de la biodiversité à tous les niveaux de gouvernance.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a donné comme mandat au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, ainsi qu'aux 17 conseils régionaux qu'il représente, de mener des consultations auprès des parties prenantes nationales et régionales concernées par le Plan Nature 2030.

C'est dans ce contexte que s'est regroupé, le 25 octobre 2023, dans le cadre d'une consultation estrienne, une centaine d'acteurs, issus du domaine de l'environnement et de la conservation, de la recherche, de l'agriculture, des forêts, de la faune, de la sphère municipale, des affaires et du milieu de la santé.

1.1 Quelques considérations estriennes

Le territoire estrien est composé très majoritairement de forêts, lacs, cours d'eau et milieux humides. 91 % du territoire est privé et 9 % en terre publique, incluant quatre Parcs nationaux (228 km²). Les aires protégées comptent pour 3,4 % du territoire estrien et au moins 3 % de plus est protégé par d'autres mesures de conservation (excluant la MRC Haute-Yamaska et la MRC Brome-Missisquoi). 67 écosystèmes forestiers exceptionnels ont été identifiés en terre privée et 33 espèces animales ainsi que 53 espèces végétales détiennent un statut de protection.

600 espèces exotiques envahissantes ont été répertoriées, dont près d'une dizaine bénéficient de certains plans de gestion. Une table de concertation régionale sur le sujet est coordonnée par le CRE Estrie depuis 2018. Des efforts considérables sont déployés à l'heure actuelle pour développer une stratégie régionale contre les espèces aquatiques envahissantes d'ici 2024. Plusieurs MRC ont d'ailleurs appuyé par voie de résolution cette démarche.

Une part considérable de l'économie estrienne est basée sur la nature en terre publique et privée, incluant sans s'y restreindre, les activités d'aménagement forestier l'acériculture, la chasse et la pêche, la recherche scientifique et le tourisme de plein air. L'accès à la nature demeure encore une grande force et un privilège apprécié des habitants et aspirants habitants de la région.

Un important exercice de concertation régionale a réuni les MRC de l'Estrie pour les premières étapes de réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH). Les acteurs régionaux sont habitués à la concertation, impliquent les différents secteurs économiques ainsi que les communautés autochtones et privilégient cette stratégie pour aborder les enjeux d'aménagement du territoire. Le constat est clair dans la région : il est nécessaire de profiter des acquis de cette démarche de concertation des PRMHH dans l'élaboration des cibles du Plan Nature 2030.

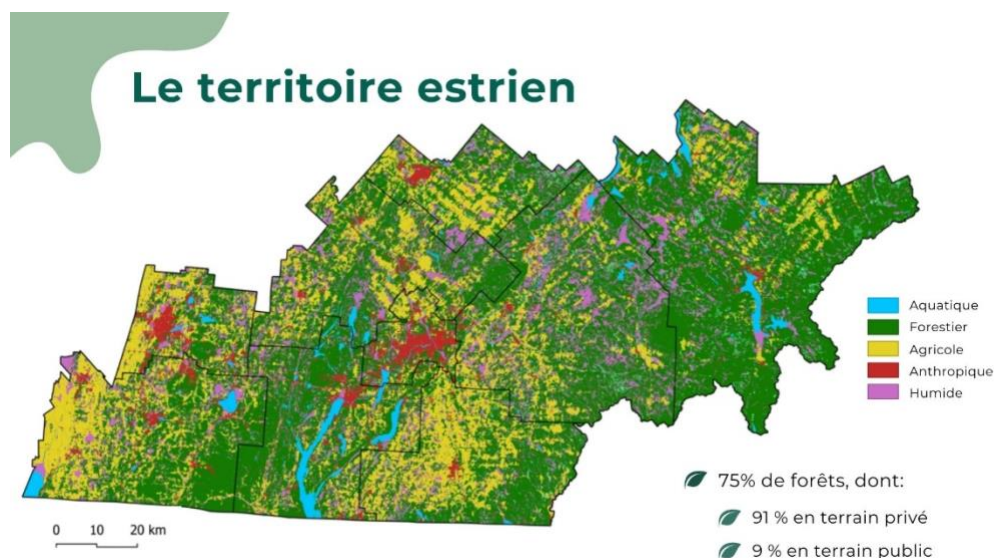


Figure 1 (c) Nature Cantons-de-l'Est

1.2 Une région déjà parmi les meneuses en matière de conservation

La région de l'Estrie se distingue à titre de leader en matière de conservation à travers diverses initiatives novatrices et plusieurs engagements soutenus. Les premiers modèles de « Plans Nature » élaborés par la Ville de Sherbrooke et la MRC Brome-Missisquoi se démarquent par leur intégration réussie des milieux terrestres dans les Plans régionaux de mise en valeur des milieux humides et hydriques (PRMHH). Cela démontre un engagement fort envers la préservation des écosystèmes locaux.

La Réserve de ciel étoilé du mont Mégantic témoigne d'une politique proactive contre la pollution lumineuse, soulignant l'importance de préserver la qualité du ciel nocturne. De plus, un règlement de contrôle intérimaire a été mis en place pour protéger les sommets montagneux, renforçant ainsi la préservation des habitats naturels uniques.

La reconnaissance de servitudes de conservation forestières, notamment dans la Forêt Hereford, et l'aménagement durable de près d'un tiers des forêts sous la certification FSC illustrent un engagement significatif envers la gestion responsable des ressources forestières. Cette approche durable contribue à la protection des écosystèmes tout en soutenant une utilisation éthique des ressources naturelles.

La table de concertation régionale sur les espèces exotiques envahissantes, réunissant plus d'une quarantaine de partenaires, travaille à élaborer une stratégie de prévention des invasions, soulignant ainsi la préoccupation constante pour la préservation de la biodiversité locale.

La région de l'Estrie se distingue également par la présence active de plusieurs organismes dédiés à la conservation, tels que Corridor appalachien, Nature Cantons-de-l'Est et Conservation de la Nature Canada et les groupes locaux qu'ils soutiennent. La stratégie de protection des montagnes appalachiennes, notamment les montagnes vertes du nord, est mise en œuvre en collaboration avec les MRC Memphrémagog, du Val Saint-François et de Brome-Missisquoi, faisant de notre région un leader au Québec en matière de conservation en terres privées.

Les dons écologiques en constante croissance témoignent de l'engagement accru des citoyens envers la préservation de la nature. Coordinée en Estrie par Corridor appalachien, l'initiative québécoise Corridors écologiques se déploie principalement dans les montagnes vertes du nord et vise à assurer la mobilité de la faune, favorisant ainsi la biodiversité régionale.

L'Université de Sherbrooke se démarque par ses nombreuses actions englobant conservation, restauration, aménagement pour la biodiversité et éducation. En parallèle, l'Observatoire estrien du développement des communautés fournit des données essentielles pour suivre les écarts de vulnérabilité entre les populations, renforçant ainsi la base de connaissances pour des actions ciblées.

Enfin, la région de l'Estrie reconnaît le tourisme comme un levier financier important pour la protection du paysage et de la nature. Les Sentiers de l'Estrie entretiennent 166 km de circuits de randonnée à travers des terres privées et publiques, encourageant la sensibilisation des citoyens, organismes et municipalités face aux enjeux environnementaux.

La région reconnaît également l'acériculture et l'aménagement forestier comme des activités durables et conciliables avec la protection de la biodiversité. En maintenant les forêts en place, les activités acéricoles participent à protéger les écosystèmes, constituant notamment un refuge pour les espèces fauniques et végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées comme telles. L'implication des acteurs du milieu forestier dans les différentes initiatives de concertation en environnement témoigne de la volonté du milieu à adapter ses pratiques en fonction des enjeux environnementaux.

L'ensemble de ces initiatives témoigne d'une volonté commune de préserver la richesse naturelle de la région de l'Estrie, établissant ainsi la région comme un modèle en matière de conservation au Québec.

2. Objectifs de la consultation

L'objectif de la journée consistait à inviter les acteurs socio-économiques et environnementaux de la région à prendre connaissance du Plan Nature 2030, à faire ressortir les enjeux estriens et à identifier les actions spécifiques à poser, les parties prenantes à mobiliser et les ressources à déployer pour l'atteinte des objectifs.

Nous avons comme objectif de laisser les invités, experts de leur domaine et de leur territoire, prioriser les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les différentes cibles du Plan Nature 2030, en prenant soin d'identifier les obstacles à franchir, les actions à éviter et les ressources nécessaires à leur atteinte.

Des plénières et des ateliers ont permis de rassembler des gens avec des intérêts diversifiés afin de permettre aux différents points de vue de s'entrechoquer.

Les propositions qui ont émergé des ateliers contribueront, nous le souhaitons, à mettre en place les conditions gagnantes permettant de relever les défis de la conservation des milieux naturels, tout en agissant sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité, en soutenant les initiatives autochtones en matière de conservation de la nature et en favorisant l'accès à la nature pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.



3. Les participants

169 personnes ont été invitées et 104 personnes ont participé à la consultation. La plupart des participants ont répondu à un questionnaire de préconsultation.

Le tableau ci-dessous présente le secteur de provenance des participants. Notons que plusieurs personnes qui ont participé sont des professionnels avec une certaine expertise ou expérience en conservation de la nature ou en environnement. À l'opposé, les représentants des secteurs de l'environnement ont également une connaissance d'autres secteurs, notamment parce qu'ils travaillent directement avec le milieu forestier, municipal ou de la conservation, par exemple. Ainsi, nous considérons que l'ensemble des secteurs a été fortement représenté dans les discussions.

Secteur	Nombre de personnes représentées
Municipal	28
Conservation	26
Forêt	19
Environnement/eau	11
Agriculture	10
Faune	2
Universitaire	2
Santé	2
Loisir	2

4. Le sondage préconsultation

4.1 Objectifs de la préconsultation

Afin de bien préparer la journée, un questionnaire en ligne a permis d'avoir un premier son de cloche quant aux attentes des participants envers le Plan Nature 2030, les cibles et leur implication dans sa réalisation.

Le sondage de préconsultation a permis d'identifier :

- Le profil des participants (secteurs d'activité, territoires représentés, etc.) ;
- Les cibles et les axes jugés comme étant pertinents et prioritaires ;
- Les cibles sur lesquelles les participants estiment avoir un pouvoir d'action ;
- Les besoins et les recommandations concernant la mise en œuvre du Plan Nature 2030 ;

- Les parties prenantes régionales à impliquer dans une démarche de Plan Nature.

4.2 Résumé des réponses exprimées en préconsultation

4.2.1 Les axes prioritaires

Les participants sont d'avis que les deux axes suivants sont prioritaires :

- **Axe 1.** Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature.
- **Axe 2.** Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité.

Cela dit, au moins un participant a indiqué qu'il était prioritaire de travailler sur les axes 3 (Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux) et 4 (Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité).

4.2.2 Les cibles prioritaires

Bien que la priorisation des axes ait fait ressortir l'importance que le Plan Nature se penche d'abord sur les axes visant directement la protection et la restauration de la biodiversité, chacune des cibles a été identifiée comme prioritaire par au moins 20 % des participants. Des efforts devront donc être mis à court terme pour que des actions soient réalisées rapidement vers l'atteinte de chacune des cibles proposées.

Les cibles, 1, 13 et 8 (en ordre d'importance) ont toutefois été jugées les plus prioritaires par la majorité des participants.

La majorité des participants estiment que leurs organisations ont un plus grand pouvoir d'action sur les cibles 4, 13 et 3 (en ordre d'importance).

4.2.3 Le soutien attendu de la part du gouvernement du Québec

Les formes de soutien ayant été le plus souvent nommées :

- Le soutien financier (recherche, formation, soutien direct aux projets de conservation, mise en œuvre des PRMHH, économie circulaire, compensation pour pertes de revenus, etc.) ;
- Le soutien au niveau légal, c'est-à-dire, des modifications législatives (régime transitoire, RAEFIE, RAMMHS, LPTAA, nouvelles OGAT), afin de rendre plus claires et plus facilement applicables les actions qui permettront d'atteindre les cibles ;
- La révision des catégories d'aires protégées, en y ajoutant la notion de pollution lumineuse et y augmentant le nombre de réserves ;

- Le soutien au niveau des communications et de la sensibilisation des citoyens ;
- Le partage des connaissances, la reconnaissance et l'adaptation de certains outils donnant accès à des données sur la conservation, la biodiversité et les espèces envahissantes ;
- La reconnaissance de plusieurs pratiques, au-delà de la conservation, qui ont un apport positif sur la biodiversité, particulièrement dans le domaine de l'acériculture, de la foresterie, de l'agriculture, du tourisme de randonnée ;
- Le besoin de simplifier les rapports administratifs et les redditions de compte, ainsi que la collaboration pour faciliter les servitudes de droits de passage sur les terrains privés.

4.2.4 Les principales préoccupations vis-à-vis la mise en œuvre du Plan Nature 2030

Les principales préoccupations nommées ici sont reprises dans la synthèse des préoccupations globales, incluant celles qui sont ressorties lors de la consultation en personne. (Section 6. Les principaux résultats)

Les réponses au questionnaire de préconsultation ont fait ressortir les préoccupations suivantes :

- Dans le contexte de la crise climatique et de la crise de la biodiversité, sentir l'urgence d'agir et poser des actions rapidement, avoir le courage de mettre en œuvre le Plan à court terme, sans reporter les échéances, avec les ressources suffisantes pour arriver à atteindre les cibles, malgré un manque de conviction ou de mobilisation concrète de plusieurs élus et citoyens ;
- Assurer une cohésion, un réalisme et une vision à long terme dans les différentes politiques, lois et réglementations (ex. CPTAQ vs les objectifs de conservation) pour ainsi éviter de mettre en confrontation les différents acteurs (acériculteurs, producteurs agricoles et forestiers) avec les objectifs de conservation, alors qu'il est démontré que des pratiques durables peuvent avoir des bénéfices réels sur la biodiversité et la conservation des écosystèmes ;
- Adapter les mesures au terrain, simplifier, clarifier et faire appliquer les législations ;
- Accorder plus de moyens aux acteurs (financement, effectifs, formation, soutien) ;
- Diminuer la concurrence entre les organisations pour les subventions ;
- Engager la population par la communication et la sensibilisation ;
- Reconnaître que des régions sont moins impliquées ou moins actives, mais ont un besoin d'être accompagnées vers une mise à niveau et des mesures pour éviter de les oublier ou de les rendre vulnérables.

4.2.5 Les personnes qui devraient, selon les participants, être invitées à la construction du Plan Nature 2030 :

- Les représentants des différents ministères ;
- Les élus et les dirigeants municipaux, ainsi que leurs professionnels en matière d'environnement (incluant les inspecteurs et les aménagistes) ;
- Les professionnels des MRC ;
- Les députés provinciaux et fédéraux ;
- Les organismes de conservation (incluant le Zoo de Granby et les Parcs nationaux) ;
- L'agence de mise en valeur des forêts privées ;
- Le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec ;
- Les producteurs forestiers de l'Estrie ;
- Les producteurs acéricoles de l'Estrie ;
- L'Association forestière du Sud du Québec ;
- L'UPA-Estrie ;
- Les clubs conseils en agroenvironnement ;
- Les organismes de bassin versant ;
- Les associations riveraines, les associations protectrices des boisés, les organismes locaux de conservation et autres organisations environnementales citoyennes ;
- La Fédération québécoise de défense des lacs et des cours d'eau ;
- Les communautés autochtones ;
- Les experts indépendants en matière de conservation (Louise Gratton) ;
- Les avocats spécialisés dans les causes environnementales
- Les promoteurs immobiliers et développeurs ;
- Les représentants des grandes industries ;
- Le milieu scolaire ;
- Les étudiants universitaires.

5. Consultation en personne

La consultation s'est tenue au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, le mercredi 25 octobre, toute la journée. Un atelier commun à tous les participants portait sur les cibles 1 à 5. Ces discussions se sont tenues en groupe de 6 à 10 personnes autour de tables rondes, chaque table étant animée par un employé du CRE Estrie ou par un partenaire qui avait été formé préalablement. Les preneurs de notes étaient, quant à eux, choisis parmi les volontaires. Les points essentiels abordés étaient partagés en plénière à la fin de l'exercice.

Des ateliers spécifiques sur les cibles 6 à 14 se sont déroulés en fin d'avant-midi et en après-midi de manière à permettre aux participants de s'intéresser aux enjeux plus spécifiques. Le format était différent cette fois-ci, il s'agissait de groupes comptant entre 15 et 25 personnes qui échangeaient entre eux à l'aide d'un animateur, encore une fois employé du CRE Estrie. Les preneurs de notes étaient aussi des employés du CRE Estrie dans la plupart des cas.

Trois présentations ont eu lieu durant la journée pour entendre les représentants de trois organismes agissant à titre de leaders en matière de conservation en Estrie :

- L'adjoint à la vice-rectrice au développement durable et à l'administration a présenté les multiples actions de l'Université et matière de conservation et de protection de la biodiversité.
- La présidente du comité consultatif en environnement à la ville de Sherbrooke ainsi qu'un chargé de projet de la ville sont venus présenter la démarche entourant la mise en place du plan nature de la ville.
- La conseillère en aménagement et en stratégies de conservation et le coordonnateur du service de la gestion du territoire de la MRC de Brome Missisquoi sont quant à eux venus présenter la démarche entourant leur plan régional des milieux naturels.



Joanie Bellerose, présidente du comité consultatif en environnement, conseillère municipale du district des Quatre-Saisons, Arrondissement de Fleurimont, et Jean-Philippe Boyer, Biologiste, M. Env., Agent de projets en environnement à la Ville de Sherbrooke.



Valérie-Anne Bachand, conseillère en aménagement et en stratégies de conservation et Nacim Khennache, coordonnateur du service de la gestion du territoire à la MRC de Brome-Missisquoi

5.1 Programme de la journée

8 h 30	Accueil des participants		
9 h 00	Mots de bienvenue et mise en contexte		
9 h 40	ATELIER EN PLÉNIÈRE Axe 1. Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois et des Québécoises à la nature. Discussions sur les cibles 1 à 5 prévues au Plan Nature 2030.		
11 h 00	PAUSE		
11 h 20	SÉRIE D'ATELIERS SIMULTANÉS (RONDE 1) Axes 2 à 4. Les pratiques durables, agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité et collaborer avec les communautés autochtones et la société civile. Discussions sur les cibles 6 à 14 prévues au Plan Nature 2030.		
	BALCON ORFORD Intégration de la biodiversité dans la réglementation	PARTERRE ORFORD Gestion durable des milieux forestiers et des autres milieux naturels	SALON VIP Gestion durable des pratiques agricoles
12 h 00	Lunch		
13 h 15	Présentation en plénière. Exemples de plans nature en Estrie: des sources d'inspiration		
14 h 00	(RONDE 2) ATELIERS SIMULTANÉS		
	BALCON ORFORD Partage de connaissances et initiatives de communication et de sensibilisation	PARTERRE ORFORD Intégration de la biodiversité dans la réglementation	SALON VIP Gestion durable des pratiques agricoles
14 h 45	(RONDE 3) ATELIERS SIMULTANÉS		
	BALCON ORFORD Partage de connaissances et initiatives de communication et de sensibilisation	PARTERRE ORFORD Gestion durable des milieux forestiers et autres milieux naturels	SALON VIP Modification des comportements de consommation
15 h 10	PAUSE		
15 h 30	Plénière : Bilan des priorités pour l'Estrie : Consensus sur 15 à 20 éléments importants pour l'Estrie.		
16 h 30	Clôture		



5.2 Les questions posées par atelier

ATELIER portant sur la protection et restauration de la biodiversité en Estrie

Axe 1. Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécoises et des Québécois à la nature.

Cibles 1 à 5

Les questions et réflexions suivantes ont été présentées aux participants qui n'avaient pas à y répondre dans un ordre particulier ni à discuter de l'ensemble des thèmes proposés. Ainsi, les participants aux tables ont naturellement abordé les aspects qu'ils ont jugés prioritaires. Dans l'ensemble, nous estimons que toutes les pistes de réflexion et les cinq cibles ont été abordées.

- Considérez-vous que la région se démarque comme leader dans l'une de ces cibles ?
- Quelles actions ont démontré le plus grand succès dans la protection de la biodiversité ou des espèces vulnérables ou menacées (incluant les actions de restauration) ?
- Est-ce que les 30 % de conservation ne devraient inclure que des aires protégées ?
- Comment devrions-nous conserver les 70 % de territoire restants ?
- Quelles pourraient être les autres mesures de conservation efficaces (AMCE) à implanter, tout en prenant en compte les milieux terrestres, humides et hydriques ?
- Où devrait-on mettre le plus d'efforts entre les actions de prévention et les actions de contrôle dans la lutte contre les EEE ?
- Est-ce que vous pensez à des obstacles qui limitent notre pouvoir d'agir régional dans la mise en œuvre de certaines de ces cibles ?
- Comment pouvons-nous garantir que les objectifs de conservation de 30 % du territoire de l'Estrie seront atteints ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à ces cibles ?

ATELIER portant sur la gestion durable des pratiques agricoles

Axe 2. Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité.

Cible 6

Questions et pistes de réflexion

- De quelle manière considérez-vous que l'Estrie se démarque comme source d'inspiration dans la gestion durable des terres agricoles ?
- Quelles actions ont démontré les meilleurs résultats pour protéger la biodiversité ou les espèces vulnérables ou menacées en milieu agricole (incluant les actions de restauration) ?
- Comment entrevoyez-vous la participation du milieu agricole dans l'atteinte de la cible de 30 % de conservation du territoire et 30 % de milieux restaurés ?
- Quelles autres mesures de conservation efficaces (AMCE) appliquées au milieu agricole devraient être considérées ?
- Sur quels types de milieux naturels devrions-nous concentrer nos énergies pour maximiser l'impact des bonnes pratiques agricoles (milieux, terrestres, humides ou hydriques) ?
- Est-ce que vous pensez à des défis qui limitent notre pouvoir d'agir dans la mise en œuvre de la cible en Estrie ?
- Quelles pratiques devrions-nous cesser de faire ?
- Comment pouvons-nous encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans notre région ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette cible ?



ATELIER portant sur la gestion durable des milieux forestiers et des autres milieux naturels

Axe 2. Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité.

Cibles 7 et 8

Questions et pistes de réflexion

- De quelle manière considérez-vous que l'Estrie se démarque comme source d'inspiration dans la gestion durable de nos forêts ?
- Quelles pratiques forestières ou actions ont démontré les meilleurs résultats pour protéger la biodiversité ou les espèces vulnérables ou menacées (incluant les actions de restauration) ?
- Comment entrevoyez-vous la participation des acteurs œuvrant dans le domaine de la forêt (foresterie, acériculture, chasse, pêche, etc.) dans l'atteinte de la cible de 30 % de conservation du territoire et 30 % de milieux restaurés ?
- Quelles autres mesures de conservation efficaces (AMCE) appliquées au secteur forestier devraient être considérées ?
- Comment effectuer un suivi efficace des espèces végétales et animales exploitées ? Quels devraient en être les indicateurs ?
- Est-ce que vous pensez à des enjeux qui limitent notre pouvoir d'agir dans la mise en œuvre des cibles en Estrie ?
- Quelles pratiques devrions-nous cesser de faire pour assurer le maintien de l'intégrité écologique des forêts, des milieux humides, des lacs et des cours d'eau ?
- Comment pouvons-nous encourager les pratiques forestières respectueuses de l'environnement dans notre région ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à ces cibles ?

ATELIER portant sur l'intégration de la biodiversité dans la réglementation

Axe 3. Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux.

Cible 9

Questions et pistes de réflexion

- De quelle manière considérez-vous que l'Estrie se démarque comme source d'inspiration dans l'intégration de la biodiversité dans les outils réglementaires ?
- Quelles actions réglementaires ont démontré les meilleurs résultats pour protéger la biodiversité ou les espèces vulnérables ou menacées (incluant les actions de restauration) ?
- Est-ce que vous pensez à des obstacles qui limitent notre pouvoir d'agir dans l'intégration de la biodiversité dans la planification territoriale en Estrie ?
- Quelles solutions proposez-vous ?
- Quels outils réglementaires devraient être revus pour mieux protéger la biodiversité, notamment dans le contexte de l'adoption des plans régionaux des milieux humides et hydriques ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette cible ?



Atelier portant sur la modification des comportements de consommation

Axe 3. Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux.

Cibles 10 et 11

Questions et pistes de réflexion

- Quelles politiques, incitations ou mesures fiscales instaurées en Estrie ont démontré leur efficacité pour encourager les entreprises à adopter des modes de production durables ?
- Quelles initiatives locales ou régionales peuvent être encouragées pour réduire les risques et les impacts négatifs sur l'environnement ou contribuer aux objectifs de conservation de 30 % du territoire estrien ?
- Quelles sont les méthodes à privilégier pour mobiliser le financement privé en faveur de la biodiversité dans notre région ?
- Voyez-vous des obstacles qui limitent notre pouvoir d'agir face au comportement des entreprises et aux habitudes de consommation des citoyens en Estrie ?
- Quelle information claire et fiable en matière de biodiversité pourrait guider les citoyens dans leurs choix de consommation et d'investissements ?
- Quelles pratiques commerciales ou de consommation sont les plus dommageables pour la biodiversité et devraient cesser ?
- Quels mécanismes financiers, tels que les investissements socialement responsables, peuvent être encouragés pour réorienter les investissements nuisibles à la biodiversité ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à ces cibles ?



ATELIER portant sur le partage des connaissances et des initiatives de communication et de sensibilisation

Axe 4. Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité.

Cibles 13 et 14

Questions et pistes de réflexion

- Quels outils de communication instaurés en Estrie ont démontré leur efficacité en matière de partage des connaissances sur la biodiversité (incluant les espèces envahissantes) et de sensibilisation des publics cibles ?
- Est-ce que vous pensez à des obstacles qui limitent notre pouvoir d’agir face au partage efficace des connaissances, à la diffusion de messages de sensibilisation ou à la mobilisation en Estrie ?
- Comment unir nos forces pour éviter le dédoublement des efforts de communication à l’échelle régionale ?
- Quelle information est actuellement trop difficile d’accès pour atteindre les cibles de conservation du Plan nature 2030 ?
- Avez-vous des exemples de savoirs traditionnels ou de requêtes des communautés autochtones en matière de conservation qui ont été efficacement mis en valeur dans la région ?
- Comment intégrer davantage leurs savoirs dans nos actions de conservation ?
- Quelles ressources, y compris financières, sont nécessaires pour soutenir efficacement les initiatives de sensibilisation et de mobilisation en lien avec la biodiversité ?
- Comment pouvons-nous encourager les pratiques agricoles et forestières respectueuses de l’environnement dans notre région ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à ces cibles ?

6. Les principaux résultats

6.1. Les freins et les obstacles à l'atteinte des cibles

La région de l'Estrie ne fait pas exception au reste du Québec et fait face à divers défis et obstacles dans la poursuite de ses objectifs de conservation, malgré son leadership dans ce domaine. Les préoccupations et les freins identifiés sont semblables à ceux relevés dans d'autres régions et révèlent une complexité de facteurs qui exigent une approche stratégique et collaborative.

Le manque de volonté politique et la difficulté à sensibiliser la population se trouvent au sommet des obstacles identifiés par les participants. Il y a encore un flou autour de la compréhension commune des principes de la conservation, pourtant nécessaire pour obtenir le soutien politique. Renforcer la conscience environnementale et développer le lexique de la conservation dans le discours social demeurent des préalables à la mobilisation.

Les poursuites liées à l'expropriation de propriétaires soulignent la nécessité d'une révision de la loi. Les municipalités ont nommé être réticentes à aller de l'avant si cet enjeu n'est pas réglé. L'assemblée a nommé que des mécanismes de compensation équitables doivent être développés pour minimiser les conséquences financières négatives sur les propriétaires. La création de réserves naturelles peut engendrer un manque à gagner de taxes pour les municipalités. Il est ressorti des échanges que des stratégies de compensation financière et la mise en place d'une approche d'écofiscalité doivent être développées.

La pression de la croissance démographique et du besoin de logements vient mettre en opposition le développement urbain et la protection des milieux naturels. Une planification du territoire basée sur des données précises en matière de milieux naturels d'intérêt ainsi qu'une collaboration plus étroite entre les acteurs du développement et de la conservation demeure un défi à relever. L'échéancier très court pourrait être problématique sur ce point étant donné l'arrimage nécessaire avec les démarches de planification du territoire.

Dans le contexte agricole, l'enjeu de la rétribution des producteurs pour la mise en œuvre de pratiques favorisant la biodiversité est ressorti tout au long de l'exercice. Les approches déjà déployées au Québec n'ont pas favorisé les producteurs agricoles de l'Estrie. Des mécanismes de compensation justes doivent être mis en place pour assurer la durabilité des pratiques agricoles. A cet effet, la grande disparité des cultures entre l'est et l'ouest de la région nécessite une attention particulière. Le manque d'accompagnement, de support et d'expertise neutre n'est pas encore suffisant pour aider concrètement les agriculteurs à trouver des solutions payantes et pérennes. Enfin, il a été soulevé à plusieurs reprises et dans de nombreux contextes le besoin d'arrimer les objectifs de conservation avec le besoin de maintenir les terres à potentiel agricole. Simplifier et rendre cohérente la LPTAQ avec les objectifs de conservation est essentiel pour éviter à la fois la fragmentation du réseau écologique et la perte de terres agricoles.

En contexte plus spécifiquement forestier, certains participants ont noté la présence encore notable de monocultures forestières. Le fait de ne pas avoir d'outil légal simple pour comptabiliser les superficies forestières sous aménagement forestier durable dans les calculs de milieux naturels « conservés » est un irritant qui a été nommé à plusieurs reprises. La communication limitée entre propriétaires, parties prenantes et organismes souligne l'importance d'établir des canaux de communication efficaces et des regroupements collaboratifs.

En ce qui concerne la sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes, le manque de projets de sensibilisation et de financement récurrent révèle la nécessité d'accroître les efforts dans ce domaine crucial. La croissance continue des espèces exotiques envahissantes nécessite une action immédiate pour prévenir leur impact sur les écosystèmes locaux. Les participants se questionnent encore sur les priorités de financement entre le contrôle des espèces présentes et les efforts de prévention pour en éviter la gestion. L'inclusion des coûts associés à la perte des services écologiques lors de la destruction des milieux naturels sensibiliserait davantage les acteurs à la valeur de la nature. La difficulté de concilier différentes utilisations du territoire souligne la nécessité d'une planification intégrée pour maximiser la compatibilité des activités.

6.2 Des initiatives existantes et des points d'appui pour le Plan Nature 2030

Dans la région de l'Estrie, plusieurs actions et initiatives ont prouvé leur efficacité et il est essentiel de les poursuivre et de les consolider. L'utilisation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) à des fins environnementales représente une approche efficace pour concilier le développement urbain avec la conservation des écosystèmes locaux. De même, l'utilisation et le financement d'outils de planification du territoire qui constituent déjà des démarches d'engagement tels que les Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), les schémas d'aménagement ou les règlements sur les coupes d'arbres, doivent absolument être considérés comme points de départ des actions à mettre en œuvre pour protéger la biodiversité.

L'application rigoureuse de la réglementation visant la protection des bandes riveraines (de minimales à élargies) doit être priorisée avant l'ajout de nouvelles mesures réglementaires. Cette seule mesure, si elle était appliquée sur l'ensemble du territoire, pourrait déjà contribuer très positivement à la protection des milieux aquatiques tout en créant un réseau de corridors naturels en rive, ainsi qu'une source d'abri et de nourriture pour la faune. L'accompagnement personnalisé des propriétaires, le soutien financier aux organismes de conservation, la publication d'informations spécialisées et le réseautage ont été nommés comme des bases structurantes à consolider pour assurer la préservation des habitats naturels et des corridors écologiques.

La mise en place de politiques d'approvisionnement responsable offre une avenue concrète pour encourager des pratiques respectueuses de l'environnement dans les chaînes d'approvisionnement locales. Cette approche favorise la durabilité et la protection des ressources naturelles.

En ce qui concerne le secteur agricole, tel que déjà mentionnée, la rétribution aux producteurs qui mettent en œuvre des pratiques environnementales, notamment la conservation et la restauration des cours d'eau, représente une incitation positive. Des programmes sont déjà en cours d'élaboration et permettront de valider sous peu le véritable succès de l'action en Estrie (PEPTA). Reconnaître les services écologiques fournis par les milieux agricoles et mettre en valeur les bonnes pratiques des agriculteurs volontaires contribuent également à créer les conditions pour que ces pratiques d'agriculture durable se généralisent.

La certification forestière (FSC) et d'autres démarches de foresterie durable jouent un rôle utile dans la conservation des milieux naturels. Accompagner les producteurs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, les tenir informés via des canaux tels que l'Association forestière du Sud du Québec, et encourager les propriétaires à signer des ententes d'engagement renforcent l'engagement envers la préservation des écosystèmes forestiers. La mise en place de plans d'aménagement bonifiés est une voie à développer et à encourager, notamment au niveau financier.

La création de laboratoires vivants de la transition écologique dans des municipalités, écoles et des entreprises démontre une approche pratique et concrète. La concertation des parties prenantes, l'implication communautaire dans les projets de plantation et de restauration, ainsi que l'utilisation des PRMHH comme base pour les mesures de conservation, contribueront à des gains rapides.

Les efforts de lutte aux espèces exotiques envahissantes, notamment envers le myriophylle à épis ou la berce du Caucase, la communication des succès des projets de recherche académique et la collaboration avec la communauté pour intégrer la science à la pratique contribuent à renforcer les initiatives de conservation. De plus, la présence de patrouilles estivales vertes et bleues axées sur la sensibilisation et la gestion des infractions, a été nommé comme facteur renforçant l'adhésion aux règles environnementales.

L'inclusion des Premières Nations dans les échanges et les tables de concertation (tables GIRT, comités de réalisation des PRMHH, etc.) leur donne l'occasion de jouer un rôle actif dans la protection de la biodiversité, tout en respectant leurs besoins et leurs connaissances traditionnelles.

L'accès aux milieux naturels, le support aux organismes entretenant des sentiers de randonnée sur des terres privées et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'utilisation des milieux naturels encouragent un engagement responsable de la part des utilisateurs du territoire.

Plutôt que de constamment chercher de nouvelles actions à mettre en œuvre, assurer l'amélioration continue de celles qui sont déjà éprouvées et à notre portée constitue une manière

accessible de concrétiser nos objectifs de conservation. L'harmonisation des efforts, la collaboration entre les acteurs et la persévérance dans la mise en œuvre de ces pratiques demeurent des facteurs clés pour en assurer le succès.

6.3 Ce qu'il nous reste à faire

Pour atteindre les objectifs du Plan nature 2030 dans la région de l'Estrie, de nouvelles actions doivent venir compléter les actions déjà mises en œuvre afin de répondre correctement aux préoccupations.

Premièrement, l'instauration de règlements de contrôle intérimaire sur tous les territoires non développés présentant des risques environnementaux tels que les inondations et les pentes fortes constitue une mesure qui pourrait être mise en place rapidement par les MRC de la région. Cela contribuerait à une gestion proactive des zones sensibles, minimisant les impacts potentiels sur les écosystèmes fragiles.

Afin de démontrer qu'il est possible de développer le territoire tout en protégeant les attributs naturels, le gouvernement du Québec pourrait offrir un financement pour la réalisation de projets « signature nature » dans chaque MRC, consistant à créer des modèles d'utilisation durable d'un territoire d'environ 400-500 hectares, où les zones les plus sensibles sont protégées et qu'un ou plusieurs usages représentatifs des besoins de la MRC (développement immobilier, projet forestier ou agricole, etc.) sont déployés dans le respect total des écosystèmes en place. Un financement simple et sans condition de ces projets permettrait de renforcer les collaborations entre les acteurs socio-économiques et les autorités locales tout en assurant un appui concret au Plan nature 2030. Le déploiement de modèles inspirants et mobilisateurs pour la communauté facilite le passage à l'action.

Une transformation culturelle au niveau de l'aménagement du territoire nécessite le développement de nouveaux outils fiscaux. Sortir les aires protégées de la fiscalité municipale et soutenir les mesures de conservation en terre privée encouragera les propriétaires à participer activement à la préservation de la nature. En ce sens, créer un statut de « producteur de biodiversité » pour les acteurs forestiers et agricoles engagés dans des actions bénéfiques à la biodiversité pourrait représenter un incitatif à fort potentiel. Évidemment un tel statut devrait s'accompagner d'avantages financiers. Le développement d'un système d'échange de crédits carbone à l'échelle locale est une proposition qui est ressortie afin d'éviter que les pertes de milieux naturels ne soient compensées que par de projets réalisés ailleurs dans la province ou dans le monde, qui finalement, n'ont pas d'impact concret sur le maintien de notre intégrité écologique locale.

En ce qui concerne les forêts, le développement d'un type d'aire protégée reconnue par le gouvernement mais intégrant le principe d'utilisation durable, basé sur des certifications existantes telles que FSC, ainsi que l'intégration des principes de conservation dans la formation continue des intervenants en foresterie renforceront la mise en valeur de la participation du

milieu forestier à la conservation des milieux naturels. L'organisation de journées sur la conservation pour les producteurs forestiers et acéricoles et la généralisation de plans d'aménagement des forêts bonifiés sont des initiatives clés pour renforcer la protection des écosystèmes. Le développement d'un statut ou d'une certification pour les érablières qui auraient des standards de conservation de la biodiversité pourrait être une façon de concilier un usage du territoire qui permette de mettre en valeur les pratiques tout en valorisant la biodiversité. En résumé, avoir une flexibilité dans les statuts de conservation paraît essentiel.

La mise en place d'une stratégie nationale de prévention pour éviter l'invasion de nouvelles espèces exotiques envahissantes et l'interdiction de la vente de ces espèces contribueraient à protéger les écosystèmes locaux. En ce sens, le gouvernement du Québec a un rôle à jouer pour harmoniser le cadre réglementaire, notamment dans le milieu hydrique où les principaux vecteurs de contamination sont les embarcations. Il est essentiel que l'approche réglementaire soit accompagnée par de la sensibilisation, mais aussi de l'application de la loi. Interdire la vente d'espèces envahissantes est une mesure qui s'avèrerait efficace si elle était mise en place.

Le développement d'un réseau de corridors écologiques et sa reconnaissance comme « autre mesure de conservation efficace » pourrait permettre la constitution de trames bleues et vertes capables d'assurer des passages fauniques essentiels à l'adaptation des espèces dans le contexte des changements climatiques. En Estrie, l'un des plus grands obstacles à la connectivité des montagnes vertes avec notamment le Parc national du Mont Orford, est l'autoroute 10. Pour surmonter la fragmentation du territoire, des mesures visant à rendre cette voie plus perméable à la faune doivent être développées. Un plan a d'ailleurs été déposé au ministère des Transports du Québec par l'organisme Corridor Appalachien, plan ayant reçu l'appui de nombreuses autorités locales et qui permettrait des gains substantiels pour la biodiversité. Dans un contexte de changements climatiques et de déplacement des espèces vers le nord, la limitation des barrières pour la faune et l'élaboration de stratégies de protection des habitats s'imposent.

En matière d'éducation et de communication, l'intégration des concepts de conservation de la nature dans le cursus scolaire, des actions de communication à l'échelle nationale capables de développer un lexique commun et adéquat de la conservation et la création d'un lieu de convergence entre ministères et industries favorisant la sensibilisation et l'alignement des efforts sont ressortis comme prioritaires par les participants. Le lexique de conservation n'est pas entré dans le discours social et des efforts doivent être faits en ce sens.

En conclusion, ces actions à prévoir, allant de la réglementation à la sensibilisation, représentent une feuille de route cruciale pour concrétiser les ambitions de conservation de la région de l'Estrie. La collaboration continue entre les acteurs régionaux, l'innovation dans les approches et l'engagement communautaire seront des éléments clés pour atteindre ces objectifs ambitieux. La journée de consultation elle-même est apparue comme un grand pas dans la bonne direction. Les instances de concertation régionale sur la biodiversité sont rares, autant que les occasions de créer un dialogue entre des acteurs qui n'ont pas l'occasion de se parler et de coordonner leurs actions.

7. Les résultats du questionnaire de satisfaction

Un sondage de satisfaction a été transmis à l'ensemble des participants. 35 répondants ont partagé leur vision de l'évènement en répondant à trois questions :

Le taux de satisfaction concernant **les pistes (recommandations, actions, etc.) qui ont été identifiées et retenues** dans le cadre des ateliers est de 100 %. Les intervenants ont beaucoup apprécié participer à cette consultation qui constituait un rare moment où des acteurs de secteurs aussi variés pouvaient échanger sur les enjeux en lien avec l'usage du territoire et l'amélioration de la biodiversité.

Le taux de satisfaction concernant **la prise en compte des opinions, préoccupations et commentaires des participants** est aussi de 100 %. La formule semble donc avoir atteint ses objectifs. Le taux de satisfaction concernant le déroulement de la journée est aussi élevé : 75 % des participants l'ont évalué comme s'étant très bien déroulé, alors que 25 % des participants trouvent que la journée s'est bien déroulée.

8. Conclusion

La plénière de la fin de la journée a permis de constater que le fait de réunir l'ensemble des acteurs était un besoin important pour les participants. La variété des intervenants et le dialogue constructif de tous ont été soulignés à quelques reprises. Certains participants ont souligné que des espaces de concertation avaient déjà permis de telles rencontres, notamment la Commission régionale des Ressources naturelles du territoire. Une volonté certaine de l'ensemble des acteurs présents de renforcer la concertation et la collaboration entre les différents acteurs de la région de l'Estrie était manifeste. Les échanges, symbolisés par l'expression « Plus qu'on va se parler, plus qu'on va se comprendre » ou « j'ai besoin de vous, vous avez besoin de moi », témoignent d'une conscience partagée de l'importance de travailler collectivement pour la préservation de la biodiversité.

L'unité de vision est soulignée par le constat affirmatif : « on travaille tous pour la même chose ». Cette convergence d'objectifs crée un terrain propice à la coopération entre les secteurs clés tels que le tourisme, le secteur forestier, l'agriculture et la conservation. Ces paroles mettent en avant la compréhension mutuelle des enjeux et des bénéfices qui découleront d'une action concertée. Le besoin d'une plateforme où se déploie cette volonté de travailler ensemble reste à pérenniser. Elle pourrait devenir un espace stratégique où les diverses parties prenantes peuvent échanger, coordonner leurs efforts et partager leurs expertises pour atteindre les objectifs du Plan nature 2030. Cette concertation pourrait devenir le symbole d'une approche collaborative et coordonnée, mettant en lumière la richesse qui émerge lorsque les différentes voix convergent vers un objectif partagé.

La volonté de travailler ensemble émanant de ces diverses instances démontre un engagement fort en faveur de la préservation des ressources naturelles dans la région de l'Estrie. Ces actions collectives témoignent d'une compréhension profonde de l'interdépendance des secteurs et de la nécessité de conjuguer les efforts pour garantir un avenir durable. À travers ces initiatives, la région affirme sa détermination à créer une synergie positive, où la coopération transcende les différences sectorielles pour construire un avenir harmonieux et respectueux de la nature.

Ainsi, la consultation a permis de mettre en lumière que les actions existantes qui doivent être poursuivies et consolidées sont souvent reliées aux pratiques déjà mises en œuvre par les parties prenantes (ex. les bonnes pratiques agricoles (cible 6) et les bonnes pratiques forestières (cible 7), alors que les nouvelles actions à entreprendre sont davantage liées au soutien que peut offrir le gouvernement pour atteindre les cibles 1 à 5, soit, de la souplesse dans les types d'aires protégées, les mécanismes de compensation, la fiscalité municipale, le financement, l'accompagnement, des changements dans la loi, etc. Ceci revient à dire que le milieu considère qu'il fait déjà une grosse part de ce dont il a la capacité de faire avec les outils disponibles et que les obstacles à aller plus loin impliquent souvent l'intervention gouvernementale.

Annexe

[Le Cahier des participants](#)

[La présentation de la biodiversité en Estrie](#)